

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de LIZIÈRES (CREUSE)

**SÉANCE DU 26 août 2025**

Nombre de conseillers

En exercice..... 08  
Présents..... 07  
Votants..... 07  
Pour..... 05  
Contre..... 02  
Abstentions..... 0

Date de convocation :

22/08/2025

N° 2025-2608-27

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LIZIÈRES dûment convoqué le 22 août, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Evelyne CHÉTIF, Maire.

**PRÉSENTS :** MM. CHARTRAIN Delphine, CHÉTIF Evelyne, COUTEAU Patricia, DESENFANT Yann, LALUQUE Jacques, JOFFRE Maëva, PION Emmanuel.

**EXCUSÉE :** Mme LEBOEUF Marie-Françoise

Mme Delphine CHARTRAIN a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Succession de M. Rémi BESNIER**

**Vu** l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, établissant qu'il appartient au Conseil Municipal de la commune de se prononcer sur l'acceptation ou le refus d'un legs,

**Vu** les dernières volontés de M. Rémi Besnier, dans lesquelles il lègue un tiers de ses biens à la commune de Lizières,

Madame le Maire rend compte au conseil de son entrevue avec maître Hélène Albin-Pareaud, notaire à Limoges en charge de la succession, qui lui a exposé l'état des finances et biens mobiliers et immobiliers faisant l'objet de la succession.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à une majorité de 5 voix pour, 2 voix contre, d'accepter de percevoir le legs de M. Besnier.

*Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.*

*De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télerecours Citoyens » à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.*

À Lizières, le 27 août 2025

Le Maire,  
Evelyne CHÉTIF

La secrétaire de séance,  
Delphine CHARTRAIN



Accusé de réception en préfecture  
023-212311104-20250826-2025-2608-27-DE  
Date de télétransmission : 29/08/2025  
Date de réception préfecture : 29/08/2025



Publié le : 29/08/2025 08:41 (Europe/Paris)

Collectivité : Lizières

[https://www.intramuros.org/lizieres/documents\\_administratifs/38461](https://www.intramuros.org/lizieres/documents_administratifs/38461)